

# « Métiers en tension » : la majorité se divise

Des députés macronistes sont prêts à s'entendre avec la gauche pour défendre la création d'un titre de séjour

**M**algré plusieurs reports pour favoriser les négociations entre Gérard Darmanin et des députés du parti Les Républicains (LR) indispensables pour obtenir une majorité à l'Assemblée nationale, l'exécutif ne parvient pas à sortir de l'impasse dans lequel se trouve son projet de loi sur l'immigration. Si le ministre de l'intérieur a affiché son optimisme, mercredi 6 septembre, en affirmant sur FranceInfo qu'il « y aura, avant la fin de session parlementaire, un texte immigration voté », de nombreuses incertitudes demeurent sur son contenu.

Depuis la présentation du projet de loi en conseil des ministres, le 1<sup>er</sup> février, le camp présidentiel essaie tant bien que mal d'en conserver « l'équilibre », avec un volet répressif, visant à accélérer les reconduites à la frontière des étrangers délinquants, et un autre, plus social, permettant la création de titres de séjour pour les sans-papiers travaillant dans des métiers en tension (bâtiment, hôtellerie-restauration, aide à la personne...). « Autrement dit : être très dur avec les méchants. Et puis être gentil avec les gentils », a résumé, mercredi, Gérard Darmanin. Mais l'exécutif est confronté à l'intransigence des dirigeants de LR, qui assimilent la régularisation des travailleurs sans papiers inscrit dans l'article 3 du texte à un « appel d'air migratoire », constituant pour eux une « véritable ligne rouge ».

Avant que l'examen du texte ne soit interrompu par l'exécutif en mars, troublé par la contestation de la réforme des retraites, les sénateurs LR avaient adopté en commission des lois une version durcie du projet de loi, mais sans toucher alors à l'article 3, sur les métiers en tension, faute d'accord avec leurs partenaires de l'Union centriste.

Le ministre de l'intérieur a avancé mercredi que le texte reprendra son parcours parlementaire au Sénat « d'ici à novembre », avant d'être « étudié à la fin de l'année, en début d'année prochaine, à l'Assemblée nationale ». « Il y a un calendrier avec énormément de guillemets, énormément de points d'interrogation », a nuancé mercredi le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran, à l'issue du conseil des ministres.

## « Compromis »

Ces derniers jours, l'exécutif semble néanmoins faire un pas en direction de la droite. Quand Gérard Darmanin plaide pour « un compromis » avec les sénateurs LR, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, défendait dans un entretien au *Figaro*, mardi, « la fermeté sur la régulation des flux migratoires ». Dans sa lettre aux chefs de parti transmise jeudi matin, une semaine après les Rencontres de Saint-Denis, le 30 août, Emmanuel Macron a aussi ouvert la porte à une extension du champ d'application de l'article 11 de la Constitution, qui régit le cadre des référendums. Répondant à une demande de LR et du Rassemblement national, qui souhaitent élargir aux sujets migratoires, le chef de l'Etat annonce dans sa missive qu'il fera « une proposition sur ce sujet dans les semaines qui viennent ».

**Pour l'aile gauche du groupe Renaissance, le retrait de l'article 3 « constituerait un signal inquiétant »**



Eric Ciotti, président du parti Les Républicains, lors de la rentrée politique de son parti, au Cannet (Alpes-Maritimes), le 28 août. OLIVIER MONGE/MYOP POUR « LE MONDE »

Mais la radicalité assumée de LR et les tergiversations de l'exécutif provoquent des tiraillements au sein même de la coalition présidentielle. Faut-il accorder ou non des concessions à la droite pour sécuriser le vote au Parlement, quitte à déséquilibrer le texte ? Des voix au sein des trois groupes de la majorité relative (Renaissance, MoDem et Horizons) appellent à faire preuve de « pragmatisme » en sortant l'article 3 du projet de loi. Ils proposent notamment de passer par la voie réglementaire en s'appuyant sur la circulaire signée par Manuel Valls en novembre 2012, qui définit actuellement les modalités de régularisation par le travail.

« Le totem, c'est la mesure sur les métiers en tension, on y tient absolument. Après, la voie de passage, il ne faut pas en faire un totem », estime le député Renaissance du Val-de-Marne Mathieu Lefèvre, pour qui « l'essentiel est que le texte soit voté le plus rapidement possible ». « Que la disposition soit ou non dans le projet de loi, ça ne me gêne pas, assure de son côté la vice-présidente (Horizons) de l'Assemblée nationale Naïma Mouthou. Les gens ont besoin sur le sujet migratoire d'un message de fermeté et pas de « en même temps » ».

Si elle se dit « très attachée à ce dispositif qui répond à une véritable demande sur le terrain », la vice-présidente MoDem de l'Assemblée, Elodie Jacquier-Lafogge, se montre aussi ouverte à l'option de la voie réglementaire, tout en imposant un suivi régulier de son application par le Parlement. « Ce qui compte, c'est le résultat, que les personnes puissent travailler dans des conditions qui respectent notre droit du travail », explique l'éluée centriste.

Des compromis envers la droite immédiatement rejétés par l'aile gauche du groupe Renaissance, qui cherche à peser dans les arbitrages. Et à se faire entendre. Dimanche, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a défendu sur LCI ce volet « métiers en tension » au nom « des convictions, des valeurs et de la cohérence ».

Mercredi, plusieurs d'entre eux, dont les anciens ministres Barbara Pompili et Stéphane Travert, ont signé un communiqué avec des députés du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT) pour mettre en garde contre un retrait de l'article 3, qui « constituerait un signal inquiétant ». « C'est un gentil rappel de notre existence, souligne un des signataires, Benoît Bordat, député de Côte-d'Or. S'il n'y a plus la partie sur les métiers en tension, quel est l'intérêt du texte ? Il faut garder une forme de « en même temps », la ligne historique du président de la République. »

## « Aller à la confrontation »

« À titre personnel, cet article 3 est l'axe majeur du texte, estime aussi la députée apparentée Renaissance de Maine-et-Loire Stella Dupont, signataire du communiqué. C'est important de regarder la réa-

**Des voix au sein de la majorité appellent à faire preuve de « pragmatisme », face à l'intransigence de LR**

lité en face. On sait très bien que dans notre économie, il y a un certain nombre de secteurs qui peinent à recruter et qui emploient des personnes qui peuvent être en situation irrégulière. »

Le flux autour de l'article 3 pousse aussi l'aile gauche de la majorité à chercher des soutiens inattendus. Une tribune cosignée par des députés Renaissance et de la Nouvelle Union po-

pulaire écologique et sociale, comme le président des députés socialistes, Boris Vallaud, le secrétaire national du Parti communiste, Fabien Roussel, ou l'écologiste Julien Bayou, est en préparation pour défendre « l'accès des personnes étrangères au travail » et le maintien de l'article incriminé dans le projet de loi. Une initiative qui fait suite à des rencontres organisées ces derniers mois, à l'invitation de Pascal Brice, ancien directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, et de Marilyne Poulain, ancienne référente de la CGT sur les travailleurs migrants, entre des chefs de file de la gauche et le président Renaissance de la commission des lois, Sacha Houlié.

Fervent défenseur de la première mouture du texte, ce dernier assure aujourd'hui avoir reçu « les garanties de l'Elysée et de Ma-

thignon » que l'article 3 figurera bien dans le texte. Pour l'élu de la Vienne, une majorité peut d'ailleurs encore être trouvée sur ce projet de loi à l'Assemblée en misant sur l'abstention de certains députés LR, socialistes ou encore de LIOT.

D'autres élus Renaissance appellent aussi à assumer la version présentée en février en prenant l'opinion publique à témoin, quitte à risquer une défaite dans l'Hémicycle. « Sur des sujets qui sont des marqueurs politiques comme l'immigration, nous avons donné du temps pour trouver un compromis, estime la députée Renaissance des Yvelines Marie Lebec. Mais je crois qu'il ne faut pas avoir peur d'aller à la confrontation politique ni de dire aux oppositions : « Si vous ne voulez pas de ce texte, c'est votre responsabilité de l'expliquer à nos concitoyens. » »

JÉRÉMIE LAMOTHE

## L'unité affichée de LR sur le projet de loi « immigration »

**SI LA « LIGNE ROUGE »** sur le titre de séjour « métiers en tension » avait perdu de sa couleur pendant l'été, le président du Sénat, Gérard Larcher, s'est chargé de remettre un coup de peinture au nom de son parti, Les Républicains (LR). Inflexible, la droite refuse d'entendre parler de régularisations de sans-papiers dans des secteurs en tension dans une loi « immigration » devenue l'arlésienne de ce quinquennat. « A ceux qui nous disent « on a des besoins dans les métiers en tension », occupons-nous de nos trois millions de chômeurs », a déclaré le président du Sénat sur BFMTV, mercredi. « La régularisation dans les métiers en tension n'est pas négociable », enfonce le même jour le patron des sénateurs LR, Bruno Retailleau, dans un entretien au *Figaro*.

Cette intransigence n'est pas nouvelle. Depuis la présentation des grandes lignes du texte en novembre 2022 dans *Le Monde* par le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, et celui du travail, Olivier Dussopt, Les Républicains ont toujours vu dans cet article 3 un appel d'air favorisant l'immigration illégale. « On envoie un message aux passeurs : leur petit trafic d'esclaves humains continuera », estimait à l'époque l'élu des Hauts-de-Seine Philippe Juvin, pourtant rangé parmi les députés « Macron-compatibles ».

Pour la droite, cet article est le péché originel d'un texte qui porte la marque du « en même temps » macronien, avec ce qui est considéré comme une concession à l'aile gauche de la majorité incarnée par le député de la Vienne Sacha Houlié. Principal défenseur de ce dispositif, le président de la commission des lois à l'Assemblée a connu un coup de chaud, fin août, quand la première ministre, Elisabeth Borne, a parlé en privé de faire un sort à l'allusion aux métiers en tension, la jugeant « mal formulée ». Mais le ballon d'essai se dégonfle assez vite et LR n'a pas le temps de jubiler. M. Houlié assure aujourd'hui avoir des garanties solides de l'Elysée et de Matignon.

## « Nous sommes unanimes »

Retour à la case départ. Gérard Darmanin a besoin de son ancienne formation et de ses 62 députés pour voter un texte qui lui tient à cœur, mais ces derniers veulent l'expurger des « métiers en tension ». Comment trouver une voie de passage ? La douloureuse bataille de la réforme des retraites a eu le mérite d'enseigner à la Macronie que le groupe LR formait tout sauf un bloc homogène. Alors faut-il tenter d'exploiter d'éventuelles dissensions ?

Sous couvert d'anonymat, certains députés – parmi les plus libéraux du groupe –

trouvent quelques qualités à un dispositif répondant à la préoccupation des employeurs dans des secteurs comme la restauration et le bâtiment. « Sans aller jusqu'à une régularisation automatique, il faut prendre en compte la situation. Ces gens travaillent, payent des impôts dans des secteurs où on peine à recruter », avance l'un d'entre eux. Un autre estime qu'en 15 et 20 de ses collègues seraient ouverts à la discussion sur le sujet.

Mais, pour l'instant, Les Républicains affichent leur unité sur cette question. « Je peux vous dire que nous sommes unanimes sur le refus de toute régularisation massive, assure le secrétaire général délégué du parti, Othman Nasrou. Nous ne sommes pas, nous, dans le « en même temps ». Je ne vois personne chez LR pour aller dans le sens d'un tel reniement. » A ce sujet, Eric Ciotti a toujours été très clair. « Il n'y a pas d'adaptation ou d'accommodement possible », répète le président de LR. Certains sont même prêts à aller plus loin. Le député LR du Pas-de-Calais Pierre-Henri Dumont se dit ainsi favorable à déposer une motion de censure en cas de texte « trop laxiste », comprendre « avec les métiers en tension ». Impossible pour le gouvernement de ne pas voir là « ligne rouge ». ■

ALEXANDRE PEDRO